

Le Conseil Départemental vous accompagne avec sa Maison Mobile

Bonne nouvelle, chaque mercredi matin en semaine paire, venez à la rencontre de la Maison du Conseil départemental mobile sur l'Esplanade. Un espace itinérant et accessible à tous les publics (PMR) avec des agents qui répondent aux particuliers, aux collectivités et aux associations.

Publié le 19 octobre 2023



La Maison du Conseil départemental mobile vous attend à Uzès

Depuis quelques semaines, les Maisons du Conseil départemental mobile sillonnent le département pour vous proposer leurs services au plus près de chez vous ! Et bonne nouvelle vous pouvez retrouver **une Maison du Conseil départemental mobile chaque mercredi matin en semaine paire sur l'Esplanade à Uzès.**

Dans cet espace itinérant accessible à tous les publics (PMR), des agents répondent aux personnes, aux collectivités et aux associations sur l'ensemble des prestations du Conseil départemental en permettant d'engager sur place les démarches. **Véritables relais de l'action départementale, les Maisons du Conseil départemental mobiles permettent également de valoriser les projets soutenus par la collectivité et de les mettre à la portée de tous.**



Un accompagnement pour les collectivités et les associations

Les Maisons du Conseil départemental mobiles permettent de :

- Se renseigner sur les dispositifs et les aides
- Effectuer et déposer une demande de subvention

Un accompagnement pour les particuliers

Les Maisons du Conseil départemental mobiles permettent de :

- Retirer ou déposer un dossier
- Obtenir des renseignements
- Faire un point sur l'état d'avancement d'une demande
- Être accompagné(e) pour une recherche ou une démarche numérique

Les Maisons du Conseil départemental mobiles peuvent aussi

- vous aider à remplir ou à suivre un dossier MDPH
- vous orienter vers le centre médico-social
- vous accompagner dans vos problèmes de logements,
- accompagner les femmes victimes de violences conjugales
- vous informer sur les horaires et les lignes de bus
- vous orienter sur les démarches de création d'entreprise

- vous orienter vers les services de protection de l'enfance
- vous proposer un accompagnement numérique et un soutien aux démarches administratives sur internet
- vous mettre en contact avec le CCAS d'Uzès



> Bon à savoir

Les agents d'accueil dont Mme Lagarde (la référente animation) vous attendent chaque mercredi matin en semaine paire sur l'Esplanade d'Uzès jusqu'à 12h30.

Planning et informations sur : <https://www.gard.fr/le-gard-pour-vous/les-maisons-du-conseil-departemental>

Permanence téléphonique en cas d'absence : 04 66 33 30 70



MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)